

Commission Départementale des Bouches-du-Rhône
20, AVENUE DE CORINTHE
13292 MARSEILLE CEDEX 6

Tél. : 91.78.44.88
C.V.L. : 91.78.42.84

MARSEILLE, LE 8 MARS 1988

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

à

MADAME LA PRESIDENTE

MONSIEUR LE PRESIDENT

de la Randonnée et Ski de Découverte
20, Bd Clovis Hugues
13920 ST MITRE LES REMPARTS

SERVICE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

J.A./C.P./ N° 691

SPORTS

OBJET : NOTIFICATION D'AGREMENT.

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre association vient d'obtenir l'agrément du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports

- sous le numéro : 439 S/88
- en date du : 8 MARS 1988

Vous voudrez bien conserver cette pièce dans vos archives.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

P.J. : 1



MINISTRE DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
JEUNESSE ET SPORTS

20 avenue de Corinthe

13292 MARSEILLE CEDEX 6

Services des Associations Sportives
Tél. : 91.78.44.88.

COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE LA REGION P.A.C.A.
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

- Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- Vu le décret du 16 août 1901,
- Vu les lois n° 82- 213 du 2 mars 1982
et n° 82- 623 du 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions.
- Vu la loi n° 84- 610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion
des activités physiques et sportives,
- Vu le décret n° 85- 237 du 13 février 1985 relatif à l'agrément des groupements
sportifs,
- Vu l'arrêté du Commissaire de la République du département des Bouches-du-Rhône
donnant délégation à Monsieur Jean AUCOUTURIER en date du 17 novembre 1986,

ARRETE

ARTICLE 1er

L'agrément ministériel prévu par les textes susvisés est accordé
à l'association Sportive Randonnée et Ski de Découverte - St Mitre les Remparts
sous le numéro : 439 S/88

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le 8 MARS 1988

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

